

La violence de l'adolescent à l'égard des parents - Causes et conséquences -

Dr/Ounissa Daoudi –Stiti–

Faculté de droit et des sciences politiques

Université Mouloud Mammeri-Tizi-Ouzou

Résumé :

La violence des adolescents à l'égard des parents est une question qui devrait être explorée car elle demeure encore un sujet tabou, notamment dans la société algérienne. Le public est peu sensibilisé sur les mauvais traitements infligés aux parents par les adolescents et les recherches sont à peu près inexistantes.

Si cette violence est souvent le mode de communication privilégié de l'adolescent, elle s'avère une autre forme de violence familiale souvent aussi présente et peut parfois dépasser toutes les limites, ce qui inquiète les parents.

Par ailleurs, l'objectif de notre étude est de mettre en lumière cette question de violence de l'adolescent qui entraîne une grande souffrance du côté des parents, parce qu'elle exprime une grande souffrance du côté de l'adolescent lui-même. Certains parents peuvent se retrouver dans cette situation et on observe alors beaucoup de souffrance de part et d'autre. Mais pourquoi cette agressivité, qui semble de plus en plus importante ? Comment endiguer le phénomène sans se laisser déborder ? Nous parlerons dans cette étude d'une catégorie d'enfant qui est l'adolescent, autrement dit nous limitons notre recherche au comportement violent de l'adolescent et non de l'enfant d'une manière générale. En outre nous écartons l'adolescent délinquant car les actes de violence de ce dernier ne se limitent pas aux parents mais s'étendent généralement à l'extérieur du foyer familial.

Pour répondre à cette problématique, nous aborderons la notion de la violence à l'égard des parents (I), puis les causes (II) et les conséquences de cette forme de violence (III) ensuite nous parlerons de cette forme de violence dans la société algérienne (IV). Enfin, nous mentionnerons ce que dit la loi algérienne par rapport à cette violence envers les parents (V).

Mots –clés : la violence à l'égard des parents – les formes de violence à l'égard des parents – l'étendue de la violence à l'égard des parents – loi algérienne et violence des adolescents à l'égard des parents.

The violence of the adolescent towards his parents: causes and consequences

Abstract:

The violence of the teenagers towards the parents (relatives) is a question which should be explored because it remains another taboo subject. The public is little made sensitive on ill-treatment imposed on the parents by the teenagers and, and research in this field are lacking.

If this violence is often the privileged mode of communication of the teenager, which turns out to another shape of domestic violence so often present that can sometimes exceed all the limits and therefore worries the parents.

Besides, the objective of our study is to highlight this question of violence of the teenager which entails a big suffering on the side of the parents because it expresses a big suffering on the side of the teenager himself .Some parents can find themselves in this situation and we observe then a lot of suffering on both sides. But why this aggressiveness which seems to be more and more important? How to curb the phenomenon without being allowed extend beyond (overflow)? We shall speak in this study of a category of child who is the teenager; in other words we limit our research on the violent behavior of the teenager and not the child generally speaking. Besides we move away the delinquent teenager because the acts of violence of the latter do not limit themselves towards the parents and extend generally outside of the family home.

To tackle this problem, we shall approach the notion of the violence towards the parents (I), then the causes (II) and the consequences of this type of violence (III), then we shall speak about this pattern of violence in the Algerian society (IV). Finally, we shall see what that says the Algerian law with regard to this violence to the parents (V).

Keywords: The violence towards the parents- the forms of violence towards the parents - the scope of violence towards parents - Algerian law and violence of the teenagers towards the parents.

عنف المراهقين ضد الأولياء

- الأسباب والآثار -

د/ أونيسة داودي - ستيتي

كلية القانون والعلوم السياسية

جامعة مولود معمري - تيزي وزو-

ملخص:

إن عنف المراهقين على الوالدين هو مسألة ينبغي البحث فيها، حيث أن: عملية تحسيس المجتمع لاسيما المجتمع الجزائري بسوء معاملة المراهقين لوالديهم قليلة وكذا البحوث في هذه المسألة قليلة إن لم نقل منعدمة؛ إذا كان هذا العنف في كثير من الأحيان طريقة الاتصال المفضلة عند المراهقين، فهو يعتبر شكل من أشكال العنف الأسرى الذي قد يتجاوز كل الحدود، مما يقلق الآباء والمربين. إن الهدف من هذه الدراسة هو تسليط الضوء على مسألة عنف المراهقين التي تسبب معاناة للأولياء لأنها تعبر عن معاناة كبيرة من جانب المراهقين أنفسهم. لكن لماذا هذا العنف؟ وكيف يمكن القضاء على هذه الظاهرة؟ تركز دراستنا على فئة معينة من الأطفال وهم المراهقون وليس الطفل بصفة عامة كما نستبعد في دراستنا المراهق المنحرف لان هذا الأخير تتعدى تصرفاته العنيفة المجال الأسرى. وللإجابة على هذه الإشكالية سنتطرق لماهية العنف الممارس ضد الأولياء (أ)، لأسباب هذا العنف (ب)، آثار هذا العنف (ج) ثم للعنف الممارس ضد الأولياء في المجتمع الجزائري (د) وفي الأخير نتطرق لموقف القانون الجزائري من هذا الشكل من العنف (هـ).

الكلمات المفتاحية: العنف ضد الأولياء- أشكال العنف - مجال العنف ضد الأولياء - القانون الجزائري وعنف المراهقين تجاه الأولياء .

Introduction

L'adolescence est une étape de la vie propice aux expressions de la violence du fait de la nature des changements psychiques imposés par la puberté. Les adolescents traversent habituellement une phase visant à établir leurs sentiments de détachement des parents, à chercher leurs identités, à s'affirmer et à tester leurs limites. Ni enfants, ni adultes, ils cherchent leurs places. Cette phase se nomme « individualisation » et peut parfois comporter quelques actes de défi et une certaine résistance envers l'autorité. Il y a toutefois une différence entre résistance et agression, entre se détacher d'un parent et essayer de le dominer et, entre comportements normaux et violence à l'égard des parents. Si certains adolescents ont tendance à se renfermer sur eux-mêmes d'autres deviennent très violents, ne supporte aucune réflexion de la part des adultes.

Si cette violence est souvent le mode de communication privilégié de l'adolescent, qui s'avère une autre forme de violence familiale aussi souvent présente, parfois peut dépasser toutes les limites, ce qui inquiète les parents.

Cependant, la violence à l'égard des parents est une question qui devrait être explorée car elle demeure encore un sujet tabou, notamment dans la société algérienne. Le public est peu sensibilisé sur les mauvais traitements infligés aux parents par les

adolescents et, des recherches sont à peu près inexistantes, surtout en Algérie. Les peu d'études qui existent sont le domaine psychologique.

Toutefois, nous écartons dans cette étude de parler de l'adolescent délinquant, car les actes de violence de ce dernier ne se limitent pas à l'égard des parents, s'étendent généralement à l'extérieur du foyer familial. Nous limiterons notre recherche sur le comportement violent de l'adolescent envers les parents et non de l'enfant d'une manière générale.

Par ailleurs, l'objectif de notre étude est de mettre en lumière cette question de violence qui entraîne une grande souffrance du côté des parents, parce qu'elle exprime une grande souffrance du côté de l'adolescent lui-même. Certains parents peuvent se retrouver dans cette situation et on observe alors beaucoup de souffrance de part et d'autre. Mais pourquoi cette agressivité, qui semble de plus en plus importante ? Comment endiguer le phénomène sans se laisser déborder ? Surtout que cette forme de violence n'est pas reconnue en tant que telle. C'est pourquoi, nous ne pouvons pas limiter l'étude de cette question dans une seule approche, ceci nous conduit à toucher à toutes les approches qui entourent cette thématique, qu'elle soit sociologique, étant donné que le problème est un phénomène sociétal. Une approche psychologique, du fait que la problématique posée s'articule sur les causes de cette violence. Enfin, une approche juridique, notamment du traitement de la législation algérienne de cette forme de violence.

I- Notion de la violence à l'égard des parents

Certaines ressemblances sont frappantes entre les attitudes envers la violence à l'égard des parents et les vieilles habitudes concernant la violence envers les femmes. Autrefois, on blâmait les femmes victimes de violences d'être responsables des violences qu'elles subissent. De même pour les parents, sont habituellement les premiers à être blâmés des comportements de leurs enfants (adolescents surtout), mais peu d'aide et d'appui leur sont offerts.

Afin de déterminer les causes et les conséquences de la violence à l'égard des parents exercée par l'adolescent, il est important en prime abord de reconnaître une situation de violence.

1- Définition de la violence à l'égard des parents :

La violence à l'égard des parents est difficile à définir car il n'est pas toujours évident de savoir quand certains comportements sont normaux et quand ils sont violents. Les conflits occasionnels entre parents et enfants sont normaux, toutefois, un conflit devient violent lorsque l'enfant utilise des menaces, la force ou la

manipulation pour dominer les autres. Cependant, tout geste de la part d'un enfant visant à causer des préjudices physiques, psychologiques ou financiers pour obtenir le pouvoir sur les parents et les dominer se définit comme de la violence à l'égard des parents (COTTRELL, Barbara (2001), p.5).

La gravité des comportements violents des adolescents peut varier, allant d'actes mineurs à des graves. Les parents doivent étudier le comportement de leurs adolescents et déterminer s'il est acceptable ou s'il est devenu violent. Les comportements violents ne devraient pas être tolérés, au départ sont habituellement verbaux et, l'adolescent ne montre aucun signe de remords ou de culpabilité, d'après lui son comportement est tout à fait justifié.

Par ailleurs, certains parents ont cependant fait état d'un cycle de violence semblable à celui de la violence conjugale, où l'adolescent exprime des remords et même parfois de la haine envers lui-même. Toutefois, beaucoup de parents sentent que même lorsque les adolescents violents n'expriment pas de remords, ils sont conscients de leur comportement blessant, alors que d'autres parents mentionnent que les adolescents qui consomment de la drogue ou de l'alcool présentent un manque d'émotion effrayant relativement à leur violence.

2- Les formes de violence à l'égard des parents

Tout comportement qui est délibérément préjudiciable envers le parent et utilisé dans le but de le dominer peut être défini comme de la violence. Cette dernière peut être physique, psychologique, verbale ou financière. Cependant, la plupart des actes de violence peuvent être classés dans plus d'une catégorie. Même si les comportements de certains adolescents sont plus irresponsables et irréfléchis que violents, toutefois, il arrive dans certains cas que les adolescents utilisent délibérément des moyens psychologiques pour manipuler, dominer et blesser leurs parents » (COTTRELL, Barbara (2001), p.5).

A-La violence physique : Les récits des parents sur la violence physique qui leur est infligée par leurs adolescents sont effrayants.

- Frapper, donner des coups de poing, des gifles, des coups de pied ;
- Bousculer et pousser ;
- Briser des objets ;
- Défoncer les murs ;
- Lancer des objets ;
- Cracher

B-La violence psychologique et terrorisme émotionnel :

- Intimider le parent, le rendre craintif ;
- Jouer à une guerre des nerfs malicieuse, essayer de faire croire au parent qu'il est fou ;
- Faire des demandes irréalistes aux parents, comme insister pour qu'ils cessent leurs activités pour se soumettre à ses demandes ;
- Ne pas dire aux parents, de façon délibérée, où il va ou ce qu'il fait ;
 - Fuguer ou ne pas rentrer à la maison de la nuit ;
 - Mentir ;
 - Menacer de blesser, de mutiler ou de tuer le parent ou quelqu'un d'autre ;
 - Manipuler au moyen de menaces, telles que menacer de s'enfuir, de se suicider ou de se blesser, sans toutefois avoir vraiment l'intention de le faire ;
 - Dénigrer le parent ou un autre membre de la famille ;
 - S'abstenir de montrer de l'affection ;
 - Contrôler le fonctionnement de la maison

C- La violence verbale : est une forme de mauvais traitements psychologiques

- Crier ;
- Se disputer, défier (« Tu n'as pas d'ordre à me donner ! »)
- Être sarcastique ou critique, rabaisser les gens ;
- Rire au nez des parents ;
- Crier des mots grossiers ;
- Injurier les parents ;
- Dire « je te hais ! »

D- Exploitation financière

- Voler de l'argent ou des objets appartenant aux parents (parfois appelé emprunt sans permission) ;
- Vendre des biens, les siens ou ceux de ses parents ;
- Endommager la maison ou les biens de ses parents ;
- Demander aux parents d'acheter des choses qu'ils n'ont pas les moyens de payer ;
- Contracter des dettes que les parents doivent rembourser.

3- L'étendue de la violence à l'égard des parents

L'ampleur de ce phénomène n'est pas connue, il existe peu de statistiques pour ne pas dire quasiment inexistante et, les études et les recherches sur cette question sont relativement rares, Il est difficile de chiffrer et d'obtenir une image complète de l'étendue globale de cette forme de violence, en raison de la nature de cette dernière pour appuyer l'avis des professionnels et des parents que la violence exercées par leurs

adolescents est en augmentation. Les dossiers judiciaires le cadrage social de victimisation est donc limité aux parents qui se présentent devant ces institutions. Pour le moment, ces dernières ne comptabilisent pas ces données de façon spécifique, elles sont mélangées à d'autres rubriques. Par exemple, les services de police n'effectuant pas un tri systématique en fonction des rapports entre victimes et agresseurs, les faits de violence sont dispersés (coups et blessures, viol, homicide...). Ces chiffres sont loin de refléter la réalité puisqu'ils ne représentent, en fait, que le taux des déclarations faites auprès de la médecine légale et/ou recensées auprès de la justice.

II- Les causes de la violence à l'égard des parents

Cette violence s'enracine dans la petite enfance, dans les premières étapes de la vie. L'environnement joue alors un rôle primordial. Si, au cours de ces premières étapes, l'enfant n'est pas soutenu par son entourage pour résorber les différents combats qui se déroulent en lui, une violence non intégrée subsiste à l'état latent, qui resurgira à l'adolescence et se manifestera dans des passages à l'acte, des mouvements de destruction dirigés à la fois vers autrui et vers lui-même » (VARGA, Kati (2002), p.29).

La violence n'est pas un choix mais une contrainte qui s'exerce sur l'adolescent violent. Des points de vulnérabilité génèrent chez lui une insécurité interne et une dépendance importante à l'environnement. Il tolère mal la solitude mais aussi de ne pas être le centre d'intérêt et d'avoir le sentiment de ne pas être vu. Si on ne s'occupe pas de lui, il se sent vite abandonné et si on s'intéresse à lui il se sent rapidement envahi voire persécuté. Il doute de sa valeur, se perçoit sans ressource et sans qualité. Le comportement violent devient alors le moyen de retrouver par la destructivité une forme de pouvoir et de maîtrise de la situation qu'il ne peut avoir autrement » (JEAMMET Philippe, www.jeunesviolencesecoute.fr).

Toutefois, il n'y a pas d'explication définitive à la violence de l'adolescent à l'égard des parents. Quand un adolescent devient soudainement violent avec des excès colériques, c'est la preuve qu'il souffre » (SAHUC Caroline, 2006, p.63 et p.99), Par ce comportement, il essaie de masquer ses angoisses. Il est alors nécessaire de comprendre l'origine de ce changement avant qu'il n'aille trop loin et lui permettre de trouver d'autres modes d'expression de cette souffrance. Il est le signe d'un mal-être et de malaise profond qui peuvent nécessiter une aide extérieure. Un comportement violent aggravé dénote de véritables lacunes au niveau des perceptions morales et de l'assimilation des limites. Il est alors urgent d'agir avant qu'il ne devienne un danger pour lui-même ou pour les autres. Souvent, ces comportements ont été engendrés par des parents démissionnaires qui, par peur de décevoir l'enfant ou par leur absence, n'ont pas tenu leur rôle de parents.

L'adolescent qui ne se sent pas sécurisé dans son environnement familial va alors rejeter les autres afin de provoquer chez eux un sentiment d'insécurité. Ainsi, afin d'éviter de souffrir, il fera souffrir les autres. Quand on sent que l'enfant a un comportement autodestructeur, il est capital de faire preuve de fermeté afin de lui éviter de s'enfermer dans une marginalité, bien lourde à porter, et à solutionner. En outre, l'incapacité d'élaborer ce qu'il ressent et ce qu'il vit peut aussi le pousser à agir en conséquence et à devenir violent. En effet, l'adolescent vit intensément l'instant présent.

Il a du mal à prendre appui sur son expérience antérieure. Il s'inscrit dans un temps discontinu qui ne se conjugue qu'au présent.

Il ne connaît ni le passé, ni le futur. Il pose le voile de l'oubli sur ce qu'il a fait. L'angoisse est prépondérante dans les situations de forte tension et favorise le passage à l'acte violent. Dans ce cas, l'idéal serait d'essayer de déjouer la violence. Lorsque l'adolescent se met à crier, à frapper les murs, à jeter des objets au sol, il ne faut pas s'approcher de lui de plus de la longueur d'un bras tendu, voire rester à deux mètres. Il s'agit d'une distance de sécurité, c'est le respect de l'espace territorial minimum. La franchir dans une situation de conflit, c'est un signal d'agression qui peut provoquer une réaction violente. Autre conseil : ne pas se disputer dans la cuisine, où les objets dangereux sont à portée de main. Les pères et les mères peuvent aussi faire baisser la tension en agissant sur leur gestuelle. Il faut essayer de s'asseoir le premier. Cela envoie un signal d'apaisement. Il faut le laisser partir se calmer, et reprendre la discussion plus tard.

Lorsque celle-ci aura lieu, il est essentiel de s'impliquer dans la discussion, dire «nous n'allons pas bien» plutôt que «tu ne vas pas bien», ne pas accuser, mais s'interroger, rester en position d'ouverture. Si l'adolescent en arrive aux coups, même minimes (bousculades, agrippements), il faut lui signifier calmement et fermement que son comportement ne sera pas toléré et qu'il a franchi une limite. Plus tard, on pourra ouvrir la discussion. Si le geste a été plus grave (coups, saccages), il est nécessaire de faire intervenir un tiers (psychologue, thérapeute) le plus vite possible afin que la violence ne devienne pas un mode de relation familial.

L'adolescence est une période difficile généralement, mais pourquoi certains adolescents sont-ils plus violents que d'autres ? Certains vivent leur conflit intérieur plus bruyamment que d'autres. Leur agressivité reflète le besoin de chercher un sens à leur vie et constitue une véritable détresse (SAHUC Caroline. Ibid, p.98).

Cependant, la violence chez les adolescents est d'abord un moyen de se protéger du monde qui les entoure. Elle peut être de différentes sortes (physique, verbale...). L'intensité de la violence va dépendre de son rapport à la violence quand il était enfant. Un adolescent ayant subi des comportements violents aura tendance à

l'être plus envers les autres. Un autre qui, dans les rapports des adultes avec lui, le langage a été privilégié comme moyen d'expression, aura moins tendance à être violent.

En outre, la télévision (SAHUC Caroline. *Idem*, p.97), les jeux vidéo ou même les bandes dessinées sont accusés de rendre les enfants et les adolescents plus agressifs. En effet, un nombre impressionnant d'études, en grande partie anglo-saxonnes – qui sont inexistantes en Algérie - ont étudié l'influence des médias sur le comportement des enfants et des adolescents. Aujourd'hui, de nombreuses études montrent que télévision et jeux vidéo auraient une influence directe sur l'agressivité des enfants. Selon celles-ci, plus l'enfant accorde de temps à ce type de loisirs, plus il est violent.

L'une des dernières études en date a d'ailleurs cherché à savoir si la réduction du temps passé devant la télévision pouvait significativement faire baisser l'agressivité chez l'enfant. Les résultats de cette enquête, menée sur 205 enfants âgés de huit et neuf ans, semblent confirmer les autres travaux. Les parents et même les enfants ont constaté une réduction des comportements violents physiques ou verbaux, liée au temps plus faible passé devant un écran. (EL HAITI Hajjar, *Le Matin*, 2014, p.3).

III-Les conséquences de la violence à l'égard des parents

Il est important que les parents ne banalisent pas les actes de violence. Tous les parents victimes de cette violence passent par un ensemble d'émotions : peur de leurs adolescents ; crainte pour la sécurité de leurs enfants et culpabilité de porter plainte auprès de la police pour voies de fait⁹ (COTTRELL Barbara, *Ibid*, p.15). La plupart des parents ont de la difficulté à reconnaître que leur enfant pourrait être violent envers eux et peuvent souvent avoir tendance à nier le problème.

Cette forme de violence engendre des conséquences pas seulement sur les parents mais aussi sur toute la famille, frères et sœurs.

1- Échec, honte et reproches

De nombreux parents se sentent déprimer et honteux de n'avoir su créer une famille heureuse. Ils remettent en question leurs capacité d'être parents, se torturent en pensant à leurs erreurs et commencent à se sentir comme des ratés. Les femmes, en particulier, craignent toujours de ne pas répondre aux exigences de la société et d'être traitées de mauvaises mères.

2- Désespoir et isolement

En plus de se sentir seuls responsables, les parents se sentent souvent isolés et non appuyés. Ils sont désespérés et désemparés parce qu'ils sont incapables de gérer la situation.

3- Relations tendues

Le comportement violent des adolescents mène souvent des disputes entre les adultes de la maison sur la façon dont les enfants devraient être disciplinés. Dans de nombreux cas, la relation de couple est mise à l'épreuve et arrive même que des couples se séparent en raison du comportement de l'adolescent.

4- La perte de confiance

Presque tous les parents victimes de violence se sentent incapables de faire confiance à leurs adolescents, en particulier lorsqu'ils les laissent seuls à la maison.

5-Conséquences sur la santé

Le stress de s'occuper d'un adolescent violent peut avoir des répercussions négatives sur la santé des parents, aggravant parfois certains problèmes ou en causant de nouveaux.

6-Les conséquences sur les frères et sœurs

Le comportement violent des adolescents affecte les autres enfants de la maison et les parents craignent pour leur sécurité. Certains parents sont préoccupés par le fait que les activités dangereuses des adolescents affectent les autres enfants de la maison et comportent des risques pour le reste de la maison. De plus, comme les parents se concentrent plus sur leur adolescent violent, il leur reste peu de temps et d'énergie à consacrer aux autres enfants.

7- Milieu de travail

Le stress de la gestion d'une situation de violence s'étend au-delà de la maison. Les parents apportent leurs préoccupations et leur anxiété au travail. Ils peuvent avoir des difficultés à se concentrer au travail.

IV-La violence de l'adolescent à l'égard des parents dans la société algérienne

Le mauvais traitement infligé aux parents par leur progéniture s'avère aujourd'hui une autre forme de violence familiale, souvent présente, mais qui demeure encore un sujet tabou dans la société algérienne. Il est triste et déplorable de constater ce changement dans les coutumes de nos jours. Le personnage légendaire qu'est le père fouettard n'est plus en mesure de brandir son ceinturon. Son propre fils est par contre capable de le faire. Ces petits êtres efflanqués, sans foi ni loi, n'hésitent pas à hausser le ton devant leurs géniteurs, les menaçant, les méprisant, les insultant et les chassant

même de leur domicile. Les plus odieux, en particulier les grands parents les battent jusqu'à ce que mort s'ensuive (**Nabila , lundi 25 juin 2007) Amir El Watan**).

Toutefois, il n'existe aucune étude sur ce phénomène sociétal en Algérie, les cas de violences des adolescents dénoncés concernent les infractions commises par les adolescents délinquants et non pas cette forme de violence dont subissent les parents quotidiennement, objet de notre étude.

V- Le traitement juridique de la violence des adolescents à l'égard des parents dans la législation algérienne.

Nous ne parlons pas dans cette étude d'adolescent délinquant-comme nous l'avons précisé dans notre introduction- dont la loi traite des infractions commise par celui-ci, notamment le code pénal algérien (**Ordonnance n°66-156 du 8 juin 1966 portant code pénal modifié et complété par la loi n°15-19 du 30 décembre 2015**) et la loi n°15-12 du 15 juillet relative à la protection de l'enfant (**Journal officiel n°39 du 19 juillet 2015**).

Cependant, la législation algérienne ne traite pas tous les actes de violence commis par l'adolescent. Certes certaines formes de violence peuvent être difficiles à vivre pour les parents, mais ne constituent pas nécessairement des infractions. En revanche, les agressions physiques, les menaces et les dommages matériels sont des infractions dont peuvent être accusés les adolescents violents, nous citons notamment les articles 267¹³ et 282¹⁴ du code pénale algérien. Toutefois les dispositions de ce dit code sont générales sans spécificité, concernant par exemple les menaces ou autre dommage causé par l'adolescent envers ses parents.

En outre, les dispositions de la loi relative à la protection de l'enfant, notamment le titre III (**articles 48- 115**) traitent des enfants délinquants et les procédures judiciaires spéciales pour les poursuites et le jugement de cette catégorie d'enfants.

Toutefois, beaucoup de parents hésitent à déposer plainte, car ils ne veulent pas que des accusations de voies de fait soient portées contre leur enfant. D'autres, trouvent qu'il est plus difficile de vivre avec un enfant après que des accusations d'agressions ont été portées contre lui, parce que celui-ci éprouve souvent de la colère et de la rancune. Alors que d'autres, ont l'impression de perdre le contrôle lorsque la police et le système judiciaire interviennent.

Conclusion :

Il est important que les parents ne banalisent pas les actes de violence de leurs adolescents en les mettant tous sur le compte de l'adolescence. Il est vrai que la réaction va être différente selon la dangerosité de la violence. Mais avant toute chose, il faut poser l'interdit de la violence tout en montrant au jeune qu'on est capable

d'entendre sa souffrance si elle s'exprime autrement. Parfois, il est nécessaire de demander l'aide d'un professionnel, notamment quand cette violence représente un danger pour lui-même et pour les autres. Certains comportements violents pouvant être révélateurs d'un trouble psychiatrique.

Il est certain que les changements sociaux et culturels qui affectent notre société algérienne ont modifié les rapports de l'adolescent avec sa famille. C'est pourquoi, il ne faut pas que les parents soient démissionnaires face à cette situation d'une part et, doivent être à l'écoute de leurs enfants d'autre part.

Cependant, il n'y a pas de moyen facile pour mettre fin à l'agressivité et à la violence exercée par les adolescents envers leurs parents, mais ces derniers ne doivent pas demeurer passif et impuissant face au problème, peuvent faire certaines choses pour s'aider afin de trouver des solutions et rompre le silence qui les entoure et reconnaître qu'ils sont engagés dans un processus. Comme cette forme de violence n'est pas encore reconnue, on considère souvent qu'il s'agit d'un comportement acceptable. La première étape pour mettre fin à cette violence est de la reconnaître.

Références

- 1- Cottrell Barbara(2001). Violence à l'égard des parents : les mauvais traitements infligés aux parents par leurs adolescents. Canada : Ottawa. Santé.
- 2- VARGA Kati (2002). L'adolescent violent et sa famille. , Paris : Éditions Payot et Rivages.
- 3- JEAMMET Philippe, De l'agressivité aux comportements violents : quand s'inquiéter? www.jeunesviolencesecoute.fr
- 4- SAHUC Caroline (2006). L'adolescent et la violence, comment réagir en tant que parent. Volume 904 d'Éclairages, Levallois-Perret : Edition Studyrama.
- 5- EL HAITI Hajjar (2014) « **Comportement en famille- La violence chez les ados est un signe de malaise profond** ». <http://lematin/journal>.
- 6- Nabila Amir (2007) « **Des enfants qui battent leurs parents, ça existe !** » Journal El Watan, lundi 25 juin.
- 7- Ordonnance n°66-156 du 8 juin 1966 portant code pénal modifié et complété par la loi n°15-19 du 30 décembre 2015
- 8- Loi n°15-12 du 15 juillet relative à la protection de l'enfant.. Journal officiel n°39 du 19 juillet 2015.
- 9- Article 267 **du code pénal algérien dispose** que « Quiconque, volontairement, fait des blessures ou porte des coups à ses pères ou mères légitimes, ou autres ascendants légitimes est puni ainsi qu'il suit :
 - 1) de l'emprisonnement à temps de cinq à dix ans, si les blessures ou les coups n'ont occasionné aucune maladie ou incapacité totale de travail de l'espèce mentionnée à l'article 264 ;
 - 2) du maximum de l'emprisonnement de cinq à dix ans, s'il y a eu incapacité totale de travail pendant plus de quinze jours ;

3) de la réclusion à temps de dix à vingt ans, si les blessures ou les coups ont été suivis de mutilation, amputation ou privation de l'usage d'un membre, cécité, perte d'un œil ou autres infirmités permanentes ;

4) de la réclusion perpétuelle, si les coups portés ou les blessures faites volontairement, mais sans intention de donner la mort, l'ont pourtant occasionnée.

Lorsqu'il y a préméditation ou guet-apens, la peine est :

- le maximum de l'emprisonnement de cinq à dix ans, dans le cas prévu au paragraphe 1^o ci-dessus ;

- la réclusion à temps de dix à vingt ans, s'il est résulté des blessures faites ou coups portés, une incapacité totale de travail pendant plus de quinze jours ;

- la réclusion perpétuelle dans les cas prévus au paragraphe 3^o du présent article ».

10- Article 282 du code pénal algérien dispose que « Le parricide n'est jamais excusable ».

11- Voir les articles 48-115 de la loi n°15-12 du 15 juillet relative à la protection de l'enfant